

Le 12 janvier 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-004

Achats publics

Fourniture d'un dégrilleur

Marché avec la société
HUBER TECHNOLOGY

Certifié exécutoire	23 JAN. 2023
Reçu en préfecture	23 JAN. 2023
Publié	23 JAN. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique portant sur les marchés publics passés en procédure adaptée ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence « Assainissement » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président une délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a besoin d'acquérir un dégrilleur pour la station d'épuration de Roanne ;

Considérant qu'à cet effet, une consultation a été organisée en procédure adaptée le 6 mai 2022 ;

Considérant qu'une seule offre a été déposée ;

Considérant le maintien de l'offre par le candidat jusqu'au 31 janvier 2023, la conformité et la qualité de l'offre ;

DECIDE

- D'approuver le marché fourniture d'un dégrilleur avec la société HUBER TECHNOLOGY ;
- De préciser que le montant du marché s'élève à 51 171,00 € HT ;
- De dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au Budget Général - section d'investissement.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

